

## **Déclaration de nouveau mode d'exercice**

*Cette déclaration devra être renouvelée chaque début d'année.*

*Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

*Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.*

Je soussigné(e) .....  
adresse .....  
.....  
tel..... email.....  
inscrit(e) au Tableau sous le n° national .....

déclare exercer la profession d'architecte exclusivement (*cochez obligatoirement la case correspondant à votre situation*) :

- à l'étranger (*préciser*) : .....
- en Nouvelle-Calédonie
- en Polynésie Française
- à Saint-Pierre-et-Miquelon
- à Wallis-et-Futuna

depuis le (*jour/mois/année*) ..... et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas accomplir ou faire accomplir par mes préposés d'actes professionnels, quels qu'ils soient\*, en France métropolitaine ou dans les collectivités d'Outre-mer soumises à la loi sur l'architecture, pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le .....

Signature (*obligatoire*) :

---

\* *Établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...*